



# Heures supplémentaire interimaire transport routier

Par **Leblond maurice**, le **29/03/2017** à **16:53**

Bonjour,

Je travail actuellement en interim en tant que chauffeur poids lourd

Mes contrat sont prolongé toutes les deux semaines environs

Ma boite d interim me paye mes heures supplementaires sur la base de:

a partir 151 h jusqu a 186 majore a 25 %

Au dela de 186 majore a 50 %

En ont il le droit ? sachant que je suis desavantagé par rapport au calcul des heures supplementaire payé a la semaine

Exemple:

1 semaine de fevrier 50h effectuer

2 semaine 50 h

3 semaine 25 h

4 semaine 25 h

Soit au total 150 h effectué le mois complet et aucune heure supplementaire payé

Sur mes contrat figure cette petite intitulé :

Taux horaire payé (brut)

Heures Sup 125% C. Distance lissées / mo

IFM:10% ICP:10%

Frais Convention Transport

Merci pour votre eventuel eclarcissement a ce sujet

Cdl't maurice [smile16][smile9][smile16][smile16][barre][barre]

Par **P.M.**, le **29/03/2017** à **19:21**

Bonjour,

Normalement, il faudrait que le contrat de mission le précise...